



REGLEMENT GENERAL DES CONCOURS MORPHOLOGIQUE ET DE PRESENTATION

Chaque génisse participe obligatoirement aux deux concours qui sont bien distincts. Chaque jeune, âgé au maximum de 30 ans, sera responsable de sa génisse, de la stalle qu'elle occupe et devra participer aux deux concours.

⇒ **1 jeune par génisse** (et 1 seule génisse par jeune)

DATE ET LIEU DU CONCOURS

Le FAN SHOW se déroulera au parc des expositions de Mayenne (53) les 19, 20, 21, 22 juillet 2013.

Le concours morphologique génisse se tiendra le samedi 20 juillet et le concours de présentation le dimanche 21 juillet.

ADMISSION DES ANIMAUX

Article 1 : Conditions d'admission

Peuvent être admis à concourir les animaux appartenant à la race Normande.

Ce concours est ouvert aux éleveurs adhérents au contrôle laitier officiel et à l'organisme de sélection en race normande.

Seuls seront admis les animaux ayant fait l'objet d'une filiation validée.

Article 2 : Inscriptions

Les demandes d'inscription au concours doivent être parvenues au comité d'organisation avant le 15 mai 2013, dernier délai, à l'adresse suivante :

MAY NORMANDE
406 rue de Normandie
53100 MAYENNE

- Engagement des animaux :
Le nombre d'animaux par élevage n'est pas limité.
Les inscriptions sont prises en considération dans l'ordre de leur arrivée.
- Droit d'inscription : les éleveurs doivent acquitter un droit d'inscription (caution) de **25€ TTC** pour chaque génisse inscrite. Seuls les propriétaires des génisses présents lors du concours se verront remettre la caution.
- **Le chèque doit correspondre au nom de l'élevage** (nécessité comptable pour la facturation).
- Transport : les frais de transport sont à la charge des éleveurs exposants.
Le déchargement des bêtes doit s'effectuer uniquement sur l'espace prévu à cet effet.

Les exposants ne peuvent prétendre à aucune indemnité, ni au remboursement de leurs inscriptions, si des cas de force majeure empêchent l'exposition d'ouvrir ses portes ou l'obligent à fermer prématurément.

Article 3 : Assurance

Les bovins resteront dans l'enceinte du concours aux risques des exposants pendant toute la durée de la manifestation, du vendredi 19 juillet à leur arrivée (de 8 H 00 à 12 H 00) au lundi 22 juillet 17 H
Aucun animal ne sera admis en dehors de cette tranche horaire.

Le comité d'organisation ne prend aucune responsabilité concernant les accidents, maladies, vols, pertes, etc, pouvant atteindre les propriétaires, les éleveurs et les animaux pendant le voyage ou durant l'exposition. Elle ne prend également aucune responsabilité envers le public, outre les responsabilités légales.

Article 4 : Tenue

Tous les exposants devront observer les instructions qui leur seront données par l'administration du Concours. Les exposants doivent respecter les critères suivants :

- Tonte intégrale des génisses
- Les horaires de passage sur le ring
- Le respect de la tenue (voir article 12)

La propreté des stands reste la responsabilité de chaque éleveur.

Article 5 : Affouragement

Chaque éleveur doit soigner ses animaux

Une ration mélangée : maïs, fibre (paille), correcteur (ration VL) sera à disposition, ainsi que du foin

Article 6 : Conditions d'inscription :

Les génisses devront respecter les critères suivants :

- Age minimum = 8 mois, soit nées **avant le 20/11/2012.**
- Age maximum = 24 mois, soit nées **après le 20/07/2011.**
- En gestation depuis moins de 6 mois le jour du concours : fécondées **après le 20/01/2013.**

Ou

Section découverte : Génisses âgées de **3 à 8 mois**, soit nées entre le 20/11/2012 et le 20/04/2013

OBLIGATOIREMENT JOINDRE UN DOUBLE DU PASSEPORT (PHOTOCOPIE RECTO VERSO)
--

Article 7 : Classement des animaux :

Les animaux seront répartis par section selon leur date de naissance. Le classement se fera uniquement sur la conformation.

La meilleure génisse de chaque section concourra pour les championnats qui délivreront trois prix chacun :

- Championne
- Championne réserve
- Mention honorable

En fin de concours, seront désignées la grande championne et la championne réserve.

Un challenge par équipe aura lieu.

Article 8 : Départ et chargement des animaux :

Le départ des animaux devra s'effectuer le lundi 22 juillet à partir de 17 H

Article 9 : Modification du règlement

Le comité d'organisation peut compléter ou modifier le présent règlement en tout temps.

Article 10 : Règlement sanitaire :

Les animaux présentés doivent remplir les conditions suivantes :

- Etre porteurs de l'identification pérenne (2 boucles).
- Ne présenter aucun signe clinique de maladie.
- Ne pas être porteurs de lésions d'hypodermose (varron), de teigne, de gale, ni de grappe de verrues.
- Présenter une sérologie positive ou une PCR négative (une fois dans la vie de l'animal) pour le BVD/MD.
- Présenter un résultat négatif en IBR sur un prélèvement de sang dans les 30 jours précédant la manifestation.

L'exploitation doit être :

- Distante de plus de 50 kms de tout foyer de fièvre aphteuse.
- Indemne depuis au moins 30 jours de toute maladie contagieuse de l'espèce.
- Officiellement indemne de tuberculose.
- Officiellement indemne de brucellose bovine.
- Officiellement indemne de leucose bovine enzootique.
- En appellation A pour ce qui concerne l'IBR.

Par rapport à la FCO :

Les animaux ne doivent pas présenter de signes cliniques vis-à-vis de la FCO.

Pour tout litige au contrôle d'entrée, une commission formée du vétérinaire, du GDS, du comité d'organisation tranchera.

Contestations

Pour tout litige, une commission extraordinaire se réunira pour traiter ce genre de situation et donnera son avis pour la continuité quand à la participation future de l'exposant.

Article 11 : logement et restauration :

Possibilité de restauration sur place.

Des logements (dortoir + douche) seront à disposition non loin du parc des expositions à la charge des exposants (cf tableau ci-dessous pour tarifs). Le nombre de place étant limité, la priorité sera accordée aux meneurs. Aucun camping n'est possible dans l'enceinte du concours.

Article 12: Concours de présentation

- Conditions d'admission :

Etre âgés de **7 à 30 ans, soit nés entre le 20/07/1983 et le 20/07/2006.**

Ou

Pour la **section découverte (âge < à 7ans)** soit être né après le **20/07/2006**

- Préparation des animaux : Chaque jeune est responsable de la préparation de son animal (propreté, tonte, marche...).
- Critères de jugement :

Le jugement portera son attention sur la présentation et la mise en valeur de l'animal, ainsi que sur la tenue et le comportement du présentateur.

Ce jugement se déroulera sur le ring dans les conditions d'un concours.

La qualité morphologique de l'animal ne sera pas prise en compte.

Critères appréciés :

- Harmonie du couple : génisse/présentateur
- Propreté de l'animal
- Présentation et mise en valeur de l'animal
Conduite de l'animal
Attitude par rapport au juge
- Tenue du jeune présentateur :

Sections	Tenue bas	Tenue haut	licols
Découverte	Pantalon noir et chaussures noires	T-shirt fourni	Nylon fourni
A-B-C	Pantalon noir et chaussures noires	Polo vert FAN	Américain
D-E-F-G	Pantalon noir et chaussures noires	Chemise et cravate FAN	Américain

Selon le nombre d'inscrits, plusieurs catégories seront réalisées en fonction de l'âge.

En respectant le présent règlement, les exposants collaborent au bon déroulement de la manifestation.

COMMANDE – RESERVATION :

	Nombre	Taille	Prix	total
Polo vert FAN		20 euros	€
Chemise FAN		30 euros	€
Cravate FAN	/	20 euros	€
Licol Américain génisse	/	55 euros	€
Dortoir Meneur (forfait 3 nuits)	/	25 euros	€
Dortoir Non-Meneur (forfait 3 nuits)	/	40 euros	€
Total	/	/	/	€

Chèque à l'ordre de FAN à renvoyer à l'adresse suivante :

Charline Queguiner
24 rue d'Aignaud
14500 VIRE

CONCOURS MORPHOLOGIQUE

Section	Age des femelles	Date de Naissance
Section découverte	< 8 mois	après le 19/11/12
Section 1	8 – 10 mois	20/09/12 au 19/11/12
Section 2	10 - 12 mois	20/07/12 au 19/09/12
Section 3	12 - 14 mois	20/05/12 au 19/07/12
Section 4	14 - 16 mois	20/03/12 au 19/05/12
Section 5	16 - 18 mois	20/01/12 au 19/03/12
Section 6	18 - 20 mois	20/11/11 au 19/01/12
Section 7	20 - 22 mois	20/09/11 au 19/11/12
Section 8	22 - 24 mois	20/07/11 au 19/09/11

Les sections pourront être dédoublées

CONCOURS PRESENTATEUR

Section	Age des meneurs	Date de naissance
Section découverte	< 7 ans	après le 19/07/06
Section A	7 - 10 ans	20/07/03 au 19/07/06
Section B	10 - 13 ans	20/07/00 au 19/07/03
Section C	13 - 16 ans	20/07/97 au 19/07/00
Section D	16 - 19 ans	20/07/94 au 19/07/97
Section E	19 - 22 ans	20/07/91 au 19/07/94
Section F	22 - 25 ans	20/07/88 au 19/07/91
Section G	25 - 30 ans	20/07/83 au 19/07/88

Les sections pourront être dédoublées